

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

-----  
*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 septembre 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN, M. Romain MUNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. Stéphane CHEVILLARD, Mme Estelle TURAN, Mme Caroline DORMOY, Mme Séverine CHARLOT.

**Absents excusés :** Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Valentin COLLEUILLE, M. Pierre ARTAUX.

**Ont donné pouvoir :**

-  
-

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR**

**34/2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 juin 2023,

Considérant qu'il convient de mettre en place un règlement intérieur au sein de la collectivité afin de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique et afin de définir également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.


Après délibération le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur (joint en annexe)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **27 septembre 2023**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

En Mairie, le **27 septembre 2023**  
Le Maire,

  
Véronique BATISSE

Bruno BIDOYEN

